



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-51-22

AVIS PUBLIC est donné, que lors de la séance ordinaire devant avoir lieu le **15 août 2022 à 19 h**, à la salle Pavillon de l'île situé au 480, boulevard D'Youville, à Châteauguay, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay rendra une décision sur la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

1. DM-51-22

Emplacement

Adresse : 55, rue Edward Sud
Demandeur : Patrick Leblanc
Lot : 6 444 793

Nature de la demande

- Permettre un lot ayant une largeur minimale de 15,33 mètres, alors que la largeur minimale prescrite est fixée à 16,7 mètres pour un terrain de la classe d'usage « Habitation unifamiliale (H1) » de structure isolée;

Donné à Châteauguay, ce 28 juillet 2022.

Le greffier,

George Dolhan, notaire

PUBLIC NOTICE

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION DM-51-22

PUBLIC NOTICE is given that at the regular sitting to be held on **August 15, 2022**, at the salle du Pavillon de l'île, located at 480, Boulevard D'Youville in Châteauguay, the municipal council of the Ville de Châteauguay will render a decision concerning the following request for a minor exemption mentioned below.

During this sitting, any interested person may be heard by the municipal council regarding this request.

1. DM-51-22

Location

Address: 55, rue Edward Sud
Enquirer: Patrick Leblanc
Lot: 6 444 793

Nature of the request

- To permit a lot having a minimum width of 15.33 metres, whereas the minimum required width is 16.7 metres for a lot of the freestanding, "Single-family dwelling" (H1) use category.

The present text is not official; thus, the French version prevails.

Châteauguay



CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 28 juillet 2022, le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure DM-51-22 à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 28 juillet 2022, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 28 juillet 2022.

Le greffier,

George Dolhan, notaire